

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/113

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (51 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (6) :

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc, FORRIERES Daniel, HOTTON Sandrine, PLET Bernard

Membres absents (4) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne

Membres ayant donné procuration (12) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEL Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Éiincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Délibération n°2021/113 : Portant octroi de subventions aux profits d'entreprises du Territoire dans le cadre du régime d'aide au développement des TPE et du régime d'aide à la création d'entreprise

Par sa compétence « Développement Économique » et son partenariat avec la Région Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Certaines de ces aides ont pour but de simplifier le développement des activités dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Monsieur le Vice-Président précise :

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du territoire de la République) n°2015-911 du 7 Aout 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1511-2-1,

Vu le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France.

Vu l'avenant n° 1 de la convention partenariale et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE fixant le montant de l'aide à 30% (plafonnée à 10.000€) des dépenses éligibles HT,

Vu l'avenant n°2 de la convention partenariale et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise fixant le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles HT,

Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 Octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Vu la délibération n°2020.00010 de la Commission permanente du Conseil Régional Hauts de France du 04 février 2020 autorisant le Président du Conseil Régional à signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat

Vu la décision n° 2020/04 du Président de la Communauté d'Agglomération de signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat n°18000030,

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser l'octroi de subventions au profit d'entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis comme indiqué dans le tableau suivant :

Commune	Entreprise	Représentant	Régimes	Dépenses éligibles	Montant de subvention
Caudry	SARL « Envie d'Elles » Capital de 7.500 € 50155418200029 depuis le 15/12/2007	Mme Séverine COURBET	Dvpt	35.700 €	10.000 €
<u>Activité</u> : Commerce de détail d'habillement pour femmes					
<u>Projet</u> : Déménagement du magasin vers une nouvelle cellule commerciale du centre-ville ; travaux et aménagements					
Caudry	SARL « Augustine et Malo » Capital de 1.000 € 90358814300011 depuis le 29/08/2021	Mme Amandine VILAIN	Création	31.810 €	5.000 €
<u>Activité</u> : Commerce de détail d'habillement pour enfants					
<u>Projet</u> : Aménagement complet d'une nouvelle cellule commerciale en centre-ville ; travaux, mobilier et matériel					
Fontaine au Pire	« LFB Nettoyage » Entreprise Individuelle 81252703400027 depuis le 17/07/2015	M.Josy LEFEBVRE	Dvpt	10.176 €	3.052 €
<u>Activité</u> : Nettoyage de véhicules					
<u>Projet</u> : Prise à bail d'un bâtiment d'activités à Ligny en Cis, aménagement et achat de matériel.					
Cattenières	« Kalice Renovation » Entreprise Individuelle 90390948900010 depuis le 07/10/2021	M.Salim SAIDANI	Création	9.957 €	2.490 €
<u>Activité</u> : Travaux de rénovation intérieurs et extérieurs					
<u>Projet</u> : Acquisition de matériels					

Caudry	« Gé sens esthétique » Entreprise Individuelle 48404770900023 depuis le 13/09/2005	Mme Florence DINGREVILLE	Dvpt	8.824 €	2.647 €
<u>Activités</u> : Esthétique et soins de beauté <u>Projet</u> : élargissement de la gamme de service, acquisition de matériels : dermographe (maquillage permanent)					
Caudry	EURL « Fusion Hair » Capital de 7.500 € 50936071500015 depuis le 12/12/2008	Mme Pauline CARTON	Dvpt	9.728 €	2.918 €
<u>Activité</u> : salon de coiffure <u>Projet</u> : changement vitrine et enseigne, réfection de l'espace d'accueil des clients					
Maretz	SNC « Chez Françoise » Hôtel-restaurant du centre Capital de 15.000 € 89164380100014 depuis le 03/12/2020	Mme Karine GUIDEZ	Création	11.437 €	2.859 €
<u>Activité</u> : Hôtel, Bar, Brasserie, Tabac, FDJ, Presse <u>Projet</u> : Amélioration des conditions d'accueil des clients, amélioration des conditions de travail- Acquisition de matériel et travaux d'intérieur					
Maretz	EURL « La pomme du Nord » Capital de 1.500€ 83787548300013 depuis le 28/03/2018	Mme Laurence CORNAILLE	Dvpt	29.408 €	8.822 €
<u>Activité</u> : vente de fruits et légumes <u>Projet</u> : Acquisition d'un bungalow chauffé pour l'accueil de la clientèle et d'un véhicule de tournées					
Honnechy	EURL « Victory rolls hair » Capital de 2.000 € 892257668 depuis le 28/12/2020	Mme Cindy HUROT	Création	11.618 €	2.904€
<u>Activité</u> : salon de coiffure ambulancier sur 7 communes dépourvues de salon sur le territoire de la CA2C <u>Projet</u> : Aménagement d'un camion 3.5 T ainsi que l'acquisition de matériel					

Total : 40.692 €

Total cumulé 2021 : 259.342 €

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.